



PROVINCE DE QUÉBEC

*AVIS PUBLIC*

---

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis est par les présentes donné, par monsieur Hervé Rivet, Directeur général, que la Ville de Brownsburg-Chatham a disposé du lot 4 676 853 lui appartenant, à l'acquéreur suivant et au montant suivant, à savoir :

| <b>Acquéreur</b>      | <b>Lot</b> | <b>Montant</b> |
|-----------------------|------------|----------------|
| 9203-8330 Québec inc. | 4 676 853  | 14 100,00 \$   |

Le tout, plus les taxes applicables.

Cet avis est donné conformément à l'article 28.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, lequel oblige la Ville à disposer de ses biens à titre onéreux. Pour les biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$, la Ville doit publier un avis public mentionnant le nom de l'acquéreur, la description du bien vendu ainsi que le prix de l'aliénation.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 19<sup>e</sup> jour de février 2019.

Le Directeur général,

M<sup>e</sup> Hervé Rivet, LL.B & MAP

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Hervé Rivet, directeur général certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 19 février 2019, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an 2019.

Signé :  
M<sup>e</sup> Hervé Rivet